

Critère 1.2

Les Enjeux de la formation

L'utilisation d'un véhicule est nécessaire dans notre quotidien (travail, étude, plaisir, santé, indépendance...). Le permis de conduire est donc nécessaire à tous, surtout lorsqu'on vit dans des lieux peu desservis par les transports publics.

De ce fait rouler en sécurité est donc l'affaire de tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Et afin de limiter les risques d'accident et de diminuer le taux de mortalité sur la route pour les différents usagers, un nouveau programme de formation est mis en place : Référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne (REMC)

L'objectif et l'utilisation du REMC est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétence en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. L'éducation routière par le continuum éducatif est aussi un moyen de lutter contre la « non- civilisation » routière des moins jeunes.

PERMIS B

De nos jours la conduite d'un véhicule est devenue indispensable dans notre quotidien. De ce fait la sécurité routière nous rend tous responsable. Environ 20% des tués sur la route sont des jeunes conducteurs. Les accidents de la route n'est pas une fatalité, il est souvent la cause d'un mauvais comportement de l'Homme (alcool, drogues, vitesse, fatigue...)

Afin de limiter les risques routiers pour les conducteurs débutants, un nouveau programme de formation est mis en place : le REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne). L'objectif général du REMC est de permettre au conducteur débutant d'acquérir la maîtrise de compétences en matière de savoir être, de savoirs, de savoir-faire et de savoir devenir. Les enseignants diplômés formés vous accompagneront dans cette démarche.

Avant la formation une évaluation d'une heure sera effectuée afin de fixer un volume prévisionnel d'heures de formation. Puis suite à l'obtention de l'épreuve théorique générale et à la validation des compétences du programme REMC (20 heures minimum de formation pour les permis B, B78) nous pourrons présenter l'élève à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve vous serez accompagnés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

LA PARTIE THEORIQUE DU PERMIS B. L'ETG.

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.

Elle est composée de cours de code, de séance d'animation sur 12 thèmes et d'examens blancs.

Déroulement : l'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Nous proposons des cours et animations collectives et individuelles ainsi que des examens blancs.

Vous suivrez 12 thèmes (d'une durée d'une heure chacun).

Ces thèmes sont les suivants :

- Alcool et stupéfiants
- Vitesse
- Accidentologie, le risque, l'homéostasie
- Permis à Points, permis probatoire
- Défaut du port de la ceinture de sécurité
- Distracteurs et Co activité (téléphone, GPS, musique, ...)
- Calcul des distances d'arrêt, de freinage et temps de réaction
- Cours de mécaniques (chaîne cinématique avec fonctionnement de l'embrayage, les pneumatiques, ...)
- Utilisation des feux

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS B :

À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER. L'élève devra être muni de sa pièce d'identité.

Vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite

- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, 1^{er} secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.

Les ÉPREUVES de la catégories A (AM A1 A2 A)

L'Épreuve Théorique Moto / l'ETM

Jusqu'alors, les candidats désireux de passer leur permis moto passaient le même examen du Code de la route que les automobilistes. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme moto en mars 2020, les règles ont changé !

Les futurs motards doivent désormais passer une épreuve spécifique à l'usage d'un deux-roues. Cet examen théorique s'appelle pour l'Épreuve Théorique Moto.

L'objectif de la mise en place d'un nouvel examen du Code de la route dédié à la moto étant d'abaisser le nombre d'accidents mortels, l'Épreuve Théorique Moto est véritablement axée sur le phénomène moto.

On va vous demander de montrer que vous connaissez les règles du Code de la route, mais pas seulement !

Vous devrez également démontrer que vous maîtrisez les caractéristiques des autres usagers et que vous savez correctement entretenir un deux-roues.

Pour décrocher l'ETM, vous apprendrez

à vous adapter en toutes circonstances, preuve de votre capacité à conduire de façon sûre !

Vous suivrez des cours sur 9 thèmes et et des tests sur boîtier pour vous entraîner à la réussite de votre examen.

Les thématiques sont les suivantes :



L'inscription

Vous vous serez prêt (évaluation et examen blanc), le moment sera venu de vous inscrire à l'examen.

2 cas de figure pour l'obtenir :

- Soit vous êtes inscrit dans notre moto-école, dans ce cas pas de stress ! C'est l'établissement que vous avez choisi qui va s'en occuper pour vous.
- Soit vous souhaitez le passer en candidat libre, auquel cas c'est à vous de faire la demande de code NEPH directement sur le [site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés](#).

Choisissez votre centre d'examen

- [Dekra](#) avec Le Code Dekra
- [La Poste](#) avec Passer mon Code avec La Poste
- [SGS](#) avec Objectif Code

Pour vous inscrire, 2 solutions :

Si vous avez choisi notre moto-école, nous vous assisterons dans cette démarche en vous réservant une place dans le centre d'examen le plus proche.

- Soit vous faites la démarche vous-même en vous inscrivant en ligne à la session qui vous convient.

Quelle que soit votre situation, sachez que les frais d'inscription pour passer l'ETM s'élèvent à **30 € TTC**. (en 2023).

Une fois votre inscription validée, une attestation à présenter le jour J vous sera délivrée. Gardez-la précieusement !

Le jour de l'examen

Ça peut paraître évident pour certains mais nous préférons rappeler les règles les plus élémentaires. À commencer par la ponctualité !

Et munissez-vous de **vosre carte nationale d'identité** ainsi que de **vosre convocation**.

Le test dure environ **25 minutes**. Répondez aux **40 questions** posées en endossant le rôle du conducteur de la moto ou celui d'observateur en fonction des différents contextes. 10 questions sur 40 comportent des séquences vidéo. Elles sont systématiquement signalées par un pictogramme. Dernière consigne pour le jour de l'examen : pour répondre correctement,

Souvenez-vous que vous n'êtes pas considéré comme un conducteur novice !

Voici un exemple de question type :



Je peux stationner dans l'emplacement à droite :

OUI A

NON B

Le stationnement est :

- **payant** C

- **à durée limitée** D

Les résultats de l'ETM

Une fois la série terminée, vos réponses sont instantanément transmises au Ministère de l'intérieur.

Pour obtenir l'ETM, il vous faudra obtenir **35 bonnes réponses minimum sur les 40 questions posées.**

Vous ne pourrez pas connaître votre score immédiatement. Vous (et/ou votre moto-école) recevrez vos **résultats via votre messagerie habituelle au plus tard le lendemain de l'épreuve.** La grille de résultats vous permettra d'identifier en un clin d'œil si vous êtes reçu (mention favorable) ou si vous avez échoué (mention défavorable) mais aussi le nombre de fautes commises par thématique.

Vous avez réussi :

Bravo ! **Gardez précieusement le document précisant votre score** car aucune autre preuve d'obtention de l'ETM ne vous sera adressée.

L'Épreuve Théorique Moto a une validité de **5 ans.** Vous bénéficiez de 5 années pour vous présenter au plateau puis à l'épreuve en circulation.

Vous avez échoué :

Ne perdez pas confiance en vous et reprenez vos révisions avec nous tranquillement. Pour maximiser vos chances, nous vous ferons travailler tout particulièrement les thématiques sur lesquelles vous avez commis le plus d'erreurs.

LA PRATIQUE

À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER. L'élève devra être muni de sa pièce d'identité.

Les épreuves sont scindées en 2 parties sur 2 journées (non consécutives).

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

Alors que l'examen pratique du permis ne comprend qu'une épreuve de circulation, celui du permis moto en comprends deux. Tout d'abord, les candidats devront passer **l'examen du plateau**, qui permet d'évaluer leurs compétences hors circulation. Ensuite, ils devront se présenter à **l'examen en circulation.** Celui-ci a pour objectif de valider, ou non, si le candidat a bien acquis l'ensemble des connaissances et des comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité parmi d'autres usagers de la route. La durée totale de l'examen du permis moto est de 45 minutes environ. Les candidats se présentent munis de leur propre tenue complète sur le lieu de l'épreuve. Leur tenue doit comprendre l'ensemble des équipements obligatoires et homologués :

- un casque homologué
- une paire de gants
- un blouson
- un pantalon
- des chaussures fermées

Dans le cas où la tenue des candidats ne comprendrait pas l'ensemble de ces prérequis, **l'accès à l'épreuve leur sera systématiquement refusé pour des raisons évidentes de sécurité.**

Le PERMIS AM (ancien BSR)

La dimension sociale de l'usage d'un cyclomoteur, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de cyclomoteurs sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

La catégorie AM du permis de conduire option cyclomoteur est la formation obligatoire pour pouvoir conduire un scooter. Elle équivaut au BSR ou Brevet de Sécurité Routière et n'entre pas dans le régime du permis à points.

Le suivi de l'option cyclomoteur vaut reconnaissance du suivi de l'option quadricycle léger (voiturette).

Un cyclomoteur est caractérisé par une **cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³** (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une **vitesse maximale égale à 45 km/h** par construction.

Attention : **débrider son scooter pour en augmenter la puissance ou la vitesse est interdit** ! En cas de contrôle, vous risquez une forte amende et la confiscation du cyclomoteur, et si jamais vous avez un accident, l'assurance ne remboursera pas votre cyclomoteur !

Le déroulement de l'examen pratique

Pour la catégorie AM, **il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur.**

Seule une attestation de formation vous est délivrée au termes des 8 heures de formation sur l'avis du moniteur de l'école de conduite.

La demande de titre du Permis de conduire AM est faite par l'auto-école après lui avoir fourni tous les documents nécessaires demandés par l'administration

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS A1

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125cm³.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 15 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et la signalisation spécifique aux véhicules deux-roues motorisés.
- **Une épreuve en circulation de 30 minutes** si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.**

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS A2

L'examen du plateau

L'examen de la partie moto comprend une épreuve hors circulation qui se déroule sur un plateau. Celle-ci dure généralement **une quinzaine de minutes** et elles permettent d'évaluer l'acquisition de plusieurs savoirs essentiels pour chaque candidat. En effet, durant ces exercices, l'inspecteur va contrôler les compétences suivantes :

- la gestion de l'équilibre (avec et sans passager)
- la connaissance et l'utilisation des diverses commandes
- les techniques d'évitement et de freinage des deux-roues

À l'issue du parcours, les candidats sont interrogés à l'oral sur des notions de sécurité routière. De manière générale, il s'agit de vérifier **la manière de se positionner dans une situation complexe**.

L'examen de circulation

Pendant les 30 minutes de **l'épreuve allouée à la circulation**, les candidats à l'examen du permis moto sont évalués sur les points suivants :

- quitter une place de stationnement
- se réinsérer en toute sécurité dans la circulation après un arrêt
- emprunter des lignes droites, négocier des courbes
- changer de direction et franchir des intersections
- utiliser des voies d'accélération et de décélération
- maîtriser le dépassement et le croisement de véhicules tiers

Comme pour le permis B, les précautions liées au démarrage et à l'arrêt du véhicule sont également prises en compte dans la notation.

Pour le permis moto, il est possible de valider l'examen du plateau, mais de rater l'épreuve en circulation. Les candidats malchanceux disposent de **3 ans pour retenter leur chance lors de l'examen de circulation**. Cependant, ils ne pourront effectuer qu'**un maximum de 5 tentatives** durant ce laps de temps. Ils pourront découvrir leurs résultats à leur examen du permis A2 sous deux jours directement sur internet. Si le résultat obtenu est favorable, l'administration délivrera au candidat un certificat d'examen du permis de conduire qui vaut pour titre de conduite lorsque l'issue est favorable. Celui-ci est valable en France pendant une durée de deux mois, en attendant la création du permis de conduire définitif.

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.